

Le Comité agricole de Lille, dans sa séance du 12 février 1862, après avoir entendu le rapport des ses commissaires, a nommé M. Mazingue, d'Arras, médecine-vétérinaire à Roubaix, membre titulaire.

La séance hippique annoncée par MM. Piconnet père et fils, qui devait avoir lieu mercredi, est remise au vendredi 28.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 23 février 1862.

Sommes versées par 90 déposants, dont 17 nouveaux. fr. 43,000

33 demandes en remboursement. 6,542 91

Les opérations du mois de février sont suivies par MM. J.-B. Dujardin et Delbosse, directeurs.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 18 au 25 février 1862 inclus.

NAISSANCES.

20 garçons, 25 filles.

MARIAGES.

Du 24 février. — Entre Adolphe-François-Benjamin-Albert-Joseph Lepoutre, sans profession, et Catherine-Louise Pollet, sans profession. — Vincent-Paul Bruynael, ouvrier teinturier, et Emma-Louise Soyer, journalière. — Pierre-Joseph Beckman, moulleur en fer, et Jeanne-Christine-Dewiegher, journalière.

DECÈS.

Du 18 février. — Julien Dambrine, 28 ans, tisserand, époux d'Adolphe Pennequin, Hôpital.

Du 19. — Antoinette Boavariet, 38 ans, ménagère, épouse d'Adelphie Brutin, à la gare du chemin de fer. — Léocadie Desmettre, 52 ans, ménagère, épouse de Henri Dutoit, Hôpital. — Séraphine Lerouge, 76 ans, ménagère, épouse de Pierre Lepers, Tilleul. — Joseph Masselin, 56 ans, ouvrier maçon, veuf de Rosalie Cattau, Hôpital.

Du 20. — Thérèse Lagaisse, 28 ans, marchande boulangère, épouse de Désiré Seys, Blachemainne.

Du 21. — Amélie Tibergien, 75 ans, reine, veuve de Louis Grimonprez, rue de l'Hospice. — Apolines Dessmette, 57 ans, ménagère, épouse de Pierre Pluquet, chenil de l'Homme. — Marie Toulemonde, 22 ans, sans profession, célibataire, rue du Pays.

Du 22. — Mélanie Degan, 44 ans, ménagère, épouse de Louis-Jean-Baptiste Marie, Calvair. — Emmanuel Vercouter, 61 ans, tisserand, célibataire, dans l'atelier de M. Bayart-Cuvier.

Du 23. — Félicité Desfresnes, 54 ans, ménagère, célibataire, rue du Moulin. — Jean-Baptiste Baudart, 70 ans, bûcher, veuf d'Augustine Dutat, Hôpital. — Jean-François Leloup, 23 ans, employé de bureau, célibataire, rue Latine.

Plus 7 garçons et 8 filles décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 24 et le 25 baisse baisse.
4 1/2 au comp. 100.00 100.40
3 % au comp. 70.05 70.50
Banque 3060 3100 40
Oblig. du trés. 458,75 460 1 25

INDUSTRIE ET COMMERCE

BULLETIN COMMERCIAL.

Tourcoing. — Dans notre revue du commencement d'année nous avons dit que la cause majeure qui avait déterminé la crise pesant actuellement sur la place était le traité de commerce.

Depuis, en lisant le compte-rendu adressé au Ministre par la Chambre consultative de notre ville, nos lecteurs ont pu voir que notre appréciation était exacte, mais le rapporteur de ce travail remarquable à plus d'un titre, a fait preuve d'une grande moderation; il a ajourné la triste vérité à six mois.

Nous qui ne parlons pas officiellement, nous devons mettre le doigt sur la plaie vive et la faire saigner pour la guérir au plus tôt si c'est possible.

Dans un article du *Constitutionnel*, signé A. Vitu, et daté du 19 du courant, article fait dans le but de rassurer les producteurs français, au sujet du traité de commerce, nous voyons que pour les tissus mélangés, flanelles, tapis, orléans (articles spéciaux de Tourcoing et de Roubaix), l'augmentation de deux mois à l'importation est de plus de 13 millions, soit 80 millions par an.

Or, on évalue la production des deux places de 180 à 200 millions, c'est donc près de la moitié de son travail qu'on a enlevé à l'industrie de nos cantons, et, si l'on scrute à fond, on verra que le fait est vrai et qu'on ne travaille pas plus que la moitié du temps. Ceux qui s'obstinent à faire exception, emmagasinent.

On conçoit qu'avec cette diminution de moitié dans le travail et l'augmentation du prix des vivres la misère soit si grande. Encore, elle est moindre dans nos environs, où les fabricants ont réservé ce qui leur reste d'ouvrage pour leurs ouvriers préchés.

Qu'on visite les arrondissements de Cambrai à Saint-Quentin, dans la campagne où les ouvriers travaillent pour nos pays, on verra combien la misère y est plus considérable; et si, après les recherches faites, on niait avoir trouvé, nous sommes en mesure de donner des preuves de la penurie qui existe.

Nous avons signalé le mal, mais en présence du traité synallagmatique qui nous lie, il n'y a plus qu'à chercher dans l'esprit même du traité et dans sa stricte observation un remède qui puisse atténuer nos souffrances.

Nos fabricants ont un tarif protecteur de 15 % pour leurs tissus; si ce tarif était appliquée sérieusement, nous estimons qu'il y aurait moins de misère dans nos

localités, parce que de la diminution à l'entrée des tissus anglais dépend l'augmentation du travail pour nos ouvriers. Or nous savons que ce tarif n'est pas bien appliqué; les faits isolés que nous allons citer le prouveront surabondamment:

1° Dans une vente faite par une maison anglaise à un négociant de notre ville, deux factures ont été remises: l'une, réclamée pour le négociant, portant le prix d'achat exact; l'autre, fictive pour les déclarations en douane, revêtue de toutes les signatures officielles à ce sujet et contenant la marchandise à un prix beaucoup inférieur à celui de l'achat fait.

Nous avons eu les deux factures.

2° Des maisons anglaises se chargent, contre un prix de 15 %, de rendre à Paris les tissus qu'on leur confie. Or, le prix des droits d'entrée est de 15 % le transport 2 1/2

le bénéfice presumé du commissionnaire dans ces sortes d'opérations, de 2 à 3 % soit nous arrivons à un total de 24 fr.

soit un bénéfice de 6 % fait par le négociant de Paris aux dépens du trésor public français.

Nous n'avons pas fait de réflexions en citant ces deux exemples; mais puisqu'on peut frauder impunément l'Etat (et la preuve en est qu'il existe des maisons organisées dans ce but en Angleterre), nous avons cru devoir signaler le fait aux intéressés.

J. Reboux.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

Paris, 24 février.

L'émotion persiste au sujet de la discussion du Sénat et de la lettre écrite par l'Empereur au général de Montauban. Parmi les rumeurs en circulation dans les sphères politiques, celle d'une prochaine dissolution du Corps législatif reprend beaucoup de consistance. On pourvoira sans retard au vote du budget et les collèges seraient convoqués pour la première ou la seconde quinzaine de mai. Nous reproduisons sous toutes réserves ces conjectures, recueillies en dehors de toute information officielle.

Les correspondances rhénanes sont en contradiction avec les journaux de Paris et de Turin qui présentent comme imminente la reconnaissance, par la Prusse, du royaume d'Italie, il y aurait eu, en effet, une démarche faite à St-Pétersbourg au nom de S. M. Guillaume Ier dans le but de savoir si la Russie s'associerait, le cas échéant, à l'acte du cabinet de Berlin; mais le prince Gortschakoff ayant déclaré qu'il ne fallait s'attendre à rien de semblaible, le gouvernement prussien a renoncé à poursuivre les négociations entamées avec le Piémont.

On assure que des dépêches reçues à Londres et à Paris mentionnent un ajournement des hostilités contre le Mexique. Le motif de cette détermination serait l'offre spontanée du président Juarez de donner aux états alliés toutes les satisfactions désirables. Les généraux et amis, dans un conseil de guerre spécial, auraient décidé d'en referer à leurs gouvernements respectifs. Si cette nouvelle se confirme, la France aura obtenu le redressement des griefs qu'elle ne pouvait laisser impunis, et son attitude énergique aura empêché la guerre.

Nous espérons que les négociateurs de la paix, mettant de côté une générosité abusive, exigeront pour notre pays, en même temps que les avantages maritimes et commerciaux auxquels nous avons droit, une forte indemnité pécuniaire. C'est au Mexique à payer ses torts, et non pas aux contribuables français.

Puisque nous revenons sur cette expédition transatlantique, profitons de l'occasion pour insister sur la défaillance incroyable que nous avons opposée aux bruits de fondation d'une dynastie européenne dans les états mexicains. Ce chimérique dessin, qui faisait si bon marché de l'indépendance et des droits de tout un peuple, ne semble pas avoir trouvé plus de sympathie à Vienne qu'à Paris, à Madrid et à Londres. On nous affirme que l'archiduc Maximilien, pour mettre un terme aux commérages soulevés autour de son nom, vient de décliner formellement la candidature alcalaire imaginée par des politiques plus zélés courtisans que libéraux sincères. La lettre dans laquelle S. A. I. expose sa résolution aurait été remise ces jours derniers aux ministres de France, d'Angleterre et d'Espagne en résidence à Vienne.

La sedition de Nauplie a échoué; mais les griefs qui l'ont motivée subsistent. L'imperium du gouvernement du roi Othon n'est, malheureusement pour la Grèce et pour lui, pas contestable. Cet effort violent d'une population irritée n'appellera-t-il qu'une répression inexorable, ou bien sera-t-il un salutaire conseil? Nous le saurons prochainement. Il faut, sous peine de ruine, que tous les souverains prennent leur parti et marchent dans les voies de liberté sensee, des réformes sociales.

A. Bayvet.

Tribunaux.

MM. Eugène Pelletan, homme de lettres, et Laurent Lapp, gerant du *Courrier du Dimanche*, ont interjeté appel du jugement de la 6^e Chambre du tribunal correctionnel, en date du 20 décembre 1861, qui les a condamnés, le premier à trois mois d'emprisonnement et 2,000 fr. d'amende; le second à deux mois de la même peine et 2,000 francs d'amende, pour avoir, en publiant dans le numero du *Courrier du Dimanche* du 3 novembre dernier, un article intitulé: *La Liberté comme en Autriche*,

portant la signature de M. E. Pelletan, communiste de l'abolition à la fin de l'empire du guérivelle, prév et puni par les articles 1er et 2^e de la loi du 17 mai 1819, 4^e du décret du 17 août 1848, 39 et 60 du Code pénal.

M. Duboisson, imprimeur, condamné à un mois de prison et 500 francs d'amende, n'a pas fait appel.

L'affaire venait samedi à l'audience de la Cour, au rapport de M. le conseiller Falconet.

M. Jules Favre a plaidé pour M. Eugène Pelletan, et M. Gustave Chaudey pour M. Laurent Lapp.

M. l'avocat général Bonnel occupait le siège du ministère public.

La Cour, après en avoir délibéré dans la Chambre du conseil, a confirmé la judgment du 20 décembre dernier, avec adoption de motifs, et condamné les appelaux aux frais de leur appel.

L'affaire en diffamation intentée par divers ecclésiastiques de Milan contre le journal *Le Monde* s'est déroulée vendredi.

Le jugement du tribunal correctionnel de la Seine a condamné MM. Taguany, propriétaire, et Barrière, gerant, chacun en un mois d'emprisonnement, 1,000 francs d'amende et 4,000 francs de dommages-intérêts.

FAITS DIVERS.

Dans sa dernière séance, la Cour d'assises de Caen avait, à juger un percepteur inculpé de plusieurs faux et de détourments de deniers publics.

Après le tirage de jury et la lecture de l'acte d'accusation, où il n'est pas relevé moins de trente six chefs, on fait l'appel des témoins. L'un d'eux est absent: c'était une dame Prevot, que son état de maladie a mise dans l'impossibilité complète de se rendre à l'audience. Cet état est constaté dans un certificat donné par M. l'avocat général Jardin donne lecture. M. Jardin ajoute que l'absence de ce témoin, dont la deposition est essentielle, ne met dans la penitie nécessité de requérir le renvoi de l'affaire à une autre session. M. Carel, défenseur de l'accusé, rappelle que son client est détenu preventivement depuis novembre, qu'on le renvoie, à l'heure où il espère démontrer son innocence, serait pour lui une chose navrante. Il demande la Cour de tenir l'affaire et d'ordonner la continuation des débats. Après en avoir délibéré, la Cour, considérant que l'allusion à l'absent est d'une indisposition nécessaire pour la justice, prononce, quoique à regret, le renvoi à une autre session.

Aussitôt des cris de docteur se font entendre. C'est une jeune dame assise au banc des témoins qui tout à coup s'élanse irrésistiblement vers la base de l'accuse. Celui-ci se penche. Les époux confonduent dans un étreinte suprême leurs sanglots et leurs larmes.

Il se produit alors une scène déchirante dans laquelle le mari cherche vainement à consoler le désespoir de sa malheureuse femme. Enfin, on parvient à entraîner celle-ci, tandis qu'à l'autre côté, l'accusé est reconduit en prison.

Un journal de la Haute-Savoie publie des détails curieux sur les effets de la glace à Thonon :

Nous avons vu dans une cave plus de cent bouteilles d'eau de Seltz brisées et dont le liquide gelé offrait, par la forme qu'il avait conservée, le plus curieux spectacle. Mais rien n'approche de celui qu'écrivit le jardin de Blonay à Evian, et qu'il présente encore en partie aujourd'hui. Les vagues sont montées et hanté que l'eau, foulée par l'ouragan, est allée couvrir les arbres les plus élevés, ainsi que les tonnelles et les plantes du jardin.

Les eaux, gelées instantanément, ont converti le jardin et les bâtiments en un véritable palais de cristal. L'imagination de l'auteur des *Mille et une Nuit* n'a rien inventé d'aussi féerique. Des centaines de visiteurs se sont succédé pendant plusieurs jours pour admirer les formes les plus bizarres de ces glaces suspendues sur leurs têtes; les stalactites, les grottes les plus vantes n'ont rien qui en approche. Une des tonnelles s'est trouvée transformée en un magnifique boudoir, digne des fées les plus coquettesses; avec divans, lit de repos, avec glaces de tous côtés, dentelles, sculptures, ciselées, le tout entouré d'arbres et de fleurs aux formes exotiques, à travers lesquelles les rayons du soleil font étinceler des millions de perles qui scintillent, vont et viennent comme les genies invisibles de ces brillantes demeures.

La fontaine située au milieu de la cour est une merveille qui mériterait les honneurs de la reproduction par la photographie. L'eau, lancée par un bâton, est allée abattre la nature du cheval et accomplit avec autant de modestie que de talent son noble ministère. La reconnaissance publique qui salua l'auteur de la loi Grammont, devrait payer un tribut d'hommages aux hommes qui, en corrigeant les vices du cheval, le mettent bien plus sûrement à l'abri des répressions de l'homme. Quant à monsieur Piconnet père, de n'est point un professeur vulgaire, un homme de routine: Il a de l'ancienne société française et des gardes-déportes ou *la sergi*, cette jupapie de manières, cette ouverture d'accueil plus rares que nous, que les chevaux n'ont pas. Pour lui, dompter les chevaux n'est pas un métier, c'est un art, un art dont il possède, par sa pratique, une grande expérience, un art dont il devine et explique, si j'ose dire, la philosophie!

Il ne doute pas qu'un grand succès ne lui soit réservé dans le public Cambriens et que nul ne le laissera quitter notre ville sans livrer à son habile correction les défaits de son écurie. Il ne dépendra pas de M. Piconnet qu'on ne trouve plus à Cambrai un seul cheval vicieux: que ne puis-je donc en dire autant des hommes?

— BEAUVE AGRICOLE.

Au marché de mercredi on a vu quelques lots de blé étranger dont la vente n'a pas été possible qu'à la condition de faire de la baisse, tant les acheteurs, sous monsieur Piconnet, que les vendeurs, n'ont pas facilité les transactions; et les offriraient, si on baissait de 38 à 40 fr. Il a été vendu quelques lots de Montreuil ou des environs à 40 fr. 50 sur 41 fr. La farine ne pouvait vendre au-delà de 41 fr. 50 à 42 fr. 75, le tout par 120 kil.

Ces prix ont connu une baisse de 4 fr. à 5 fr. par sacs, excepté d'ailleurs.

Les farines ont offert peu de succès.

Les meilleurs blés ont flanchi 703 fr. et les sortes les plus ordinaires de 150; ainsi les

bis de choix n'ont pas dépassé 43 à 44 fr.; les bons, titrés à 42 fr., les bons ordinaires, 38 à 40 fr. Le tout réglé à 120 kil. rendu aux usines de la meunerie du rayon.

Les avis des marchés du rayon sont venus de ce qui se présente partout. On a remarqué que les offres sur échéances ont même été plus abondantes que par le passé.

Les arrivages dans les ports de la Manche ont été insignifiants; nous avons même, vu leur peu d'importance, cessé de les publier, sauf à informer le commerce au printemps si les importations reprennent quelque importance. Le temps est très favorable, et les travaux des semaines se poursuivent dans de bonnes conditions.